

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input type="checkbox"/> MCEX

CIRCULAIRE
Le 15 mars 2012

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Vero Energy Inc. (VRO)
Dividende spécial en espèces

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Vero Energy Inc. a annoncé le 8 mars 2012, que ses actionnaires ont approuvé le paiement d'un dividende spécial en espèces à ses actionnaires de 0,30\$CA par action ordinaire. Le dividende spécial sera distribué le ou vers le 27 mars 2012 aux actionnaires inscrits à la fermeture des marchés le 20 mars 2012. La date ex-dividende est le 16 mars 2012.

La Bourse et la CDCC tiendront compte du dividende spécial en ajustant les prix de levée des options Vero Energy Inc. d'un montant équivalent au dividende spécial, soit 0,30\$CA. Le symbole VRO demeurera inchangé.

Dividende spécial – Détails du rajustement:

- **DATE EX-DISTRIBUTION :** **16 mars 2012**
- **DATE D'ENREGISTREMENT :** **20 mars 2012**
- **DATE DE PAIEMENT :** **27 mars 2012**

CDCC - Détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur VRO seront rajustées comme suit:

- **DATE PRÉVUE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **16 mars 2012**
- **SYMBOLES DES OPTIONS :** **VRO demeurera inchangé**

- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**
- **LIVRABLE PAR CONTRAT :** **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :** **100**
- **LIMITES DE POSITIONS ET DE LEVÉE :** **Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 22500 contrats**
- **PRIX DE LEVÉE:** **Un rajustement de 0,30\$CA sera fait pour toutes les séries existantes.**
- **CUSIP :** **924844103**

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le dividende spécial et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À L'OUVERTURE DES MARCHÉS LE 16 MARS 2012, LES PRIX DE LEVÉE POUR LES SÉRIES DE VRO SERONT AJUSTÉS TEL QU'INDIQUÉ CI-DESSOUS.

Vero Energy Inc.		
Symbole	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée
VRO	2,50 \$	2,20 \$
VRO	3,00 \$	2,70 \$
VRO	4,00 \$	3,70 \$
VRO	5,00 \$	4,70 \$
VRO	6,00 \$	5,70 \$

Le tableau ci-dessus peut ne pas refléter l'ensemble des séries cotées en raison des fluctuations du marché.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTION SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Brian Gelfand
Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché